

Marc Bury, ingénieur-conseil à la Caisse d'assurance retraite santé au travail (Carsat) Nord-Est.

« La coordination Sécurité et protection de la santé souffre d'un manque de reconnaissance »

by Le Moniteur - vendredi, décembre 13, 2013

<http://correspondances.fr/marc-bury-ingenieur-conseil-carsat-nord-est/>

« La coordination Sécurité et protection de la santé souffre d'un manque de reconnaissance »

Assureur des risques professionnels en Champagne-Ardenne et Lorraine (hors Moselle), la Carsat Nord-Est a réuni les professionnels de la construction, le 13 novembre dernier à Nancy, pour qu'ils utilisent mieux la mission de sécurité et protection de la santé (SPS).

Sur quels constats vous appuyez-vous ?

Obligatoire depuis 20 ans sur les chantiers, la coordination SPS souffre d'un manque de reconnaissance. Une étude que nous avons conduite sur 58 chantiers lorrains a fait apparaître que seuls les trois quarts des coordinateurs avaient été désignés à temps – c'est-à-dire, en amont du chantier. Cela signifie qu'un quart des chantiers commence en dehors des clous. Seuls 14 % des dossiers de maintenance et d'interventions ultérieures (DIUO) ont été ouverts. Les missions de SPS ne sont donc pas menées jusqu'à leur terme. Nous avons par ailleurs noté que chaque coordinateur gère en moyenne 90 dossiers, d'où une forte pression, des marges de manoeuvre limitées et un accroissement du risque routier.

Quel ressenti les coordinateurs ont-ils exprimé ?

Les coordinateurs SPS estiment manquer de temps, de moyens et de reconnaissance. La maîtrise d'ouvrage ne paraît pas toujours convaincue de l'efficacité de leur mission. Or, lorsqu'un coordonnateur organise la pose d'échafaudages communs à plusieurs entreprises d'un même chantier, il améliore à la fois la sécurité, les conditions de travail des compagnons et les délais de livraison. La mise en commun des moyens de protection, la prévention du risque de chute, l'organisation des stockages et des circulations autour d'un chantier constituent des éléments de sécurité importants qu'il convient de soutenir et de revaloriser auprès des donneurs d'ordres.

Comment la sécurité sur les chantiers évolue-t-elle ?

Les chiffres s'améliorent : l'indice de fréquence des accidents dans le BTP est passé de 120 pour 1 000 salariés voici dix ans à 68 en 2012. Mais le secteur, qui emploie 9 % des salariés, engendre toujours 20 % des accidents et un quart des accidents mortels. Le risque amiante reste préoccupant lors des travaux de réhabilitation et nous observons des risques émergents liés aux nouvelles techniques constructives et à

l'apparition des nanotechnologies dans les matériaux